ENR'J
SASU au capital social — SIREN 878 525 195
18 avenue Mac-Mahon, 75017 Paris
RGE QualiPV 500 · RGE QualiPAC · Assurance décennale QBE n° 037.0012525-S179110

POLITIQUE QUALITÉ ET QHSE

Engagement de la Direction

La Direction d'ENR'J place la qualité de ses réalisations et la sécurité des personnes au cœur de son activité de conception, de fourniture et d'installation de centrales solaires photovoltaïques et de systèmes de pompes à chaleur. Le présent document formalise les engagements de l'entreprise en matière de qualité et de QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement), et s'applique à l'ensemble des collaborateurs, apprentis et sous-traitants intervenant pour le compte d'ENR'J.

1. Politique Qualité interne

ENR'J s'engage à délivrer à ses clients des installations conformes aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux performances contractuellement annoncées. Cet engagement repose sur la maîtrise de chaque étape du projet, de l'étude initiale jusqu'au suivi de production en exploitation.

1.1 Nos engagements qualité

1. Garantir la satisfaction du client par une écoute de son besoin, une étude technique rigoureuse et une communication transparente tout au long du projet.

2. Respecter l'ensemble des exigences réglementaires et normatives applicables (norme NF C 15-100, guide UTE C15-712, prescriptions Consuel, réglementation Enedis), ainsi que les référentiels de qualification RGE QualiPV et QualiPAC.

3. Maîtriser chaque phase du processus : étude et dimensionnement, choix et approvisionnement des composants, installation en toiture, mise en service, réception et suivi de production.

4. Sélectionner des composants de fabricants reconnus, disposant des certifications requises, et des sous-traitants qualifiés et assurés.

5. Assurer la traçabilité documentaire de chaque chantier (études, procès-verbaux de réception, attestations de conformité, garanties de production).

6. Améliorer en continu nos pratiques par le traitement des non-conformités, l'analyse des retours clients et la montée en compétence des équipes.

1.2 Assurance qualité — procédure

La démarche qualité d'ENR'J s'articule autour de points de contrôle formalisés à chaque étape clé :

- **Étude & conception —** validation du dimensionnement et de la production estimée par modélisation, contrôle de la faisabilité technique de la toiture et de la conformité du raccordement.
- **Approvisionnement —** vérification de la conformité des composants livrés aux références commandées et aux certifications requises.
- **Installation —** contrôle de la mise en œuvre de la structure de surimposition, des serrages, du câblage et des protections, conformément aux préconisations des fabricants.
- **Mise en service & réception —** essais de fonctionnement, établissement du procès-verbal de réception et remise du dossier technique au client.

- **Exploitation —** suivi de la production via supervision à distance et comparaison à la production théorique attendue.
- **Traitement des non-conformités —** toute anomalie détectée fait l'objet d'une action corrective tracée et d'un suivi jusqu'à sa résolution.

2. Politique QHSE interne

La protection de la santé et de la sécurité des personnes constitue une priorité absolue et non négociable pour ENR'J. Nos installations étant réalisées en surimposition sur toitures existantes, la prévention du risque de chute de hauteur fait l'objet d'une vigilance permanente. ENR'J s'engage à préserver l'intégrité physique de ses collaborateurs, de ses sous-traitants et des tiers, et à limiter l'impact environnemental de ses activités.

2.1 Sécurité — travail en hauteur

Le travail en toiture étant au cœur de notre métier, la maîtrise du risque de chute est traitée en priorité :

- **Évaluation préalable —** chaque chantier fait l'objet d'une analyse des risques et de la définition des moyens de protection adaptés à la configuration de la toiture avant intervention.
- **Protections collectives —** mise en place prioritaire de protections collectives (garde-corps, filets, échafaudages, dispositifs de recueil) conformément au principe de priorité du Code du travail.
- **Protections individuelles —** port obligatoire des équipements de protection individuelle antichute (harnais, longes, points d'ancrage) lorsque la protection collective ne peut être assurée.
- **Habilitations —** les intervenants disposent des formations requises (travail en hauteur, montage/démontage d'échafaudage, habilitations électriques BR/B2V/BC pour les travaux électriques).
- **Sous-traitants —** tout sous-traitant intervenant en toiture doit justifier de sa couverture par une assurance décennale à jour et du respect des mêmes exigences de sécurité.

2.2 Sécurité électrique et prévention des risques

- Consignation des installations et respect des procédures de mise hors tension avant intervention sur les parties électriques (DC et AC).
- Prévention des risques de manutention et de coactivité sur chantier.
- Mise à disposition et contrôle des équipements de protection individuelle adaptés à chaque poste.
- Information et sensibilisation régulières des équipes aux consignes de sécurité.

2.3 Hygiène et santé au travail

- Veille au respect des conditions d'hygiène sur les chantiers et dans les agences.
- Prise en compte de la pénibilité et adaptation des conditions de travail (chaleur, port de charges).
- Suivi médical des salariés conformément aux obligations légales.

2.4 Environnement

- Contribution à la transition énergétique par le déploiement de solutions de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, pompes à chaleur).
- Gestion et tri des déchets de chantier, et recyclage des modules photovoltaïques en fin de vie via l'éco-organisme agréé (Soren).
- Limitation de l'impact des interventions et optimisation des tournées entre les agences de Paris, Strasbourg, Lyon et Toulouse.

2.5 Amélioration continue QHSE

ENR'J s'engage à faire évoluer sa démarche QHSE par l'analyse des incidents et presqu'accidents, la remontée des situations à risque par les équipes, et la mise à jour régulière de l'évaluation des risques professionnels (document unique). La Direction alloue les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique et à sa communication auprès de l'ensemble des intervenants.

Fait à Paris, le ……01/ ……01…… / 20……24……

Louis HUNSINGER
Président — ENR'J SASU

Signature :

